

\_\_\_\_\_  
Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne  
\_\_\_\_\_

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 7 mars 2011.

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

9

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

**Conseillers présents** : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /  
HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L SCHARSCH J. /  
HEIM C. / WOLFF B.

**Conseillers absents** : KEITH H/. FALK E. (excusés)

**Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 7 février 2011 :**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 7 février 2011.

**Travaux d'aménagement du centre bourg, travaux de voirie, d'assainissement et de réseaux secs – approbation du marché suite à l'appel d'offre:**

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement du centre bourg, travaux de voirie, d'assainissement et de réseau sec, ainsi que les nouvelles offres proposées par les entreprises, suite à une deuxième consultation pour négociation des prix. La commission d'ouverture des plis a retenu les offres de l'entreprise EUROVIA, la mieux disante, d'un montant de 260 961.87 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution du marché des travaux de voirie, d'assainissement et de réseau sec du centre bourg à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 260 961.87 € HT, autorise le Maire à signer ce marché avec l'entreprise, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Travaux d'aménagement du centre bourg, réalisation de la maison de l'horloge – approbation du marché suite à l'appel d'offre :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement du centre bourg, réalisation de la maison de l'horloge. La commission d'ouverture des plis a retenu l'offre de l'Entreprise VOEGELE qui est la seule à avoir présenté sa candidature pour un montant de 39 875 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution du marché des travaux de réalisation de la maison de l'horloge du centre bourg à l'entreprise VOEGELE, pour un montant de 39 875 € HT, autorise le Maire à signer ce marché avec l'entreprise, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Choix de l'aspect extérieur de la maison de l'horloge :**

M. le Maire présente aux Conseillers deux esquisses représentant la maison de l'horloge dans son cadre d'implantation et leur demande de se prononcer pour celle qui à leurs yeux s'intègre le mieux dans l'environnement villageois, soit la représentation 1 ou 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par 7 voix pour le projet 1, une pour le projet 2.

### **Evacuation des eaux de pluie : demande de la commune d'Ingenheim :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été invité à une réunion de la commission de remembrement de la commune d'Ingenheim pour débattre d'un problème d'inondations récurrentes à l'entrée de ce village, par fortes précipitations. D'après cette commission, ce phénomène est apparu suite au remembrement de Saessolsheim et serait provoqué par deux fossés limitrophes du ban de Saessolsheim : le Koenigsgraben et le Sockbrunnengraben. Pour atténuer les effets de ces cours d'eau, cette commission estime que la meilleure solution serait la réalisation d'un bassin de rétention en décapant la terre sur la dernière parcelle en limite du ban de Saessolsheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tient à faire remarquer que ces inondations sont également dues à un autre fossé débouchant du ban de Littenheim qui charrie bien plus d'eau que les deux précédents et qu'il est difficile de réaliser ce bassin sur le terrain d'un propriétaire privé, mais ne souhaite nullement se soustraire à ses responsabilités et de ce fait sollicite le concours du SIVOS du Rohrbach qui détient la compétence de gestion des cours d'eau sur le ban de Saessolsheim.

### **Demande de dérogation au règlement national d'urbanisme :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de M. WILT Vincent pour l'autoriser à faire déborder la gouttière de sa nouvelle construction, route de Saverne, au-delà de la limite de son terrain, sur le terrain communal d'implantation de l'atelier municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considère qu'il n'est pas de sa compétence d'accorder une dérogation au règlement national d'urbanisme et demande, à l'unanimité, à M. WILT Vincent d'installer sa gouttière sur la limite parcellaire, comme il est indiqué dans le permis de construire.

### **Travaux à la salle polyvalente (suite) :**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente et des travaux au centre bourg, le Conseil Municipal décide récupérer les lampadaires de rue qui seront enlevés pour les installer sur le parking de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal se prononce sur le choix des lampes de la salle polyvalente et décide, vu le prix, de ne pas faire installer un variateur d'intensité de lumière.

### **Divers :**

M. le Maire propose que la commune mette gratuitement une benne à disposition de la population, sur le parking de la salle polyvalente, samedi, le 19 mars, pour y déposer des déchets verts.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 11 mars 2011.

Le Maire